

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

L'agglomération parisienne connaît une recrudescence des cambriolages. Cachan n'échappe pas à ce phénomène qui peut se produire à toute heure de la journée et sur tout type d'habitations (pavillon ou appartement). Pour s'en prémunir, il convient d'adopter un certain nombre de réflexes.

◆ Si vous êtes chez vous

- ✓ Eviter de laisser vos fenêtres ouvertes surtout lorsque celles-ci sont accessibles depuis la rue
- ✓ Equiper votre porte d'entrée d'un système fiable (fermeture multipoint, viseur optique, entrebâilleur de porte).
- ✓ Changez vos serrures lorsque vous emménagez ou perdez vos clés
- ✓ Installez un équipement technique agréé (alarme, vidéo protection) ainsi qu'un équipement agréé devant vos fenêtres (volts, grilles,...)
- ✓ Fermez vos portes d'entrée à double tour y compris lorsque vous êtes chez vous
- ✓ N'affichez pas de matériel de valeur dans l'angle de vue des vitres et installez des rideaux suffisamment opaques.
- ✓ Eviter de stocker vos affaires de valeur à domicile ou mettez-les de préférence dans un coffre scellé ou dans un coffre de banque.
- ✓ Référencez vos objets de valeur pour votre assurance (photographies, descriptifs, factures,...)
- ✓ Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans un pot de fleur ou dans votre boîte aux lettres.
- ✓ Ne laissez pas en évidence dans le jardin une échelle, des outils ou un échafaudage non sécurisé.

Pour vos accompagner dans ces démarches de sécurisation, vous pouvez contacter la Direction Prévention Médiation Sécurité au 01.41. 98.36.40.

◆ Si vous vous absentez de chez vous

- ✓ Simulez une présence à l'aide d'une personne de confiance (vider la boîte aux lettres, lever les rideaux en journée,...)
- ✓ Créer l'illusion d'une présence par un programmateur de lumière, radio TV,...
- ✓ Installez un projecteur de détecteur de présence à proximité de la porte d'entrée
- ✓ Signalez votre absence au Commissariat de Police dans le cadre de « l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) » mise en oeuvre à l'occasion de chaque vacances scolaires (Cf. Fiche réflexe OTV).
- ✓ Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant la durée de vos absences.

◆ En cas de cambriolage

- ✓ Ne touchez à rien, prévenez immédiatement les services de Police en composant le « 17 » et protégez les traces et indices éventuels
- ✓ En cas de présence des cambrioleurs, ne prenez aucun risque et essayez de recueillir un maximum d'informations (véhicule, tenue vestimentaires, ...)
- ✓ Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assurance
- ✓ Déposez plainte au Commissariat de Police. Vous pouvez également pré déposer une plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Protégez vos voisins : si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous avez la moindre suspicion quant à sa survenance, composez le « 17 ».